
Adresse de la société populaire d'Ourville, qui offre un cavalier, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Ourville, qui offre un cavalier, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 271;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13945_t1_0271_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

38

La société populaire de Flavigny, département de la Côte-d'Or, annonce le départ d'un cavalier jacobin; ce cavalier est monté, équipé et armé aux frais des braves sans-culottes du canton, qui tous se sont empressés de contribuer à la souscription ouverte à ce sujet

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Flavigny, s.d.; Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen,

La société patriotique de Flavigny, district de Semur, département de la Côte d'Or, jalouse de contribuer autant qu'il est en son pouvoir à la défense et au maintien de l'unité et de l'indivisibilité de la République, et désirant avec ardeur l'anéantissement des tyrans coalisés contre elle, t'annonce qu'elle fait partir demain pour Dijon, à l'adresse du commissaire de la Guerre un cavalier jacobin monté, équipé et armé aux frais de tous les braves sans-culottes du canton qui se sont empressés de donner des preuves signalées de leur patriotisme et de leur amour pour la chose publique, en contribuant à la souscription ouverte à ce sujet.

Compte sur son entier dévouement comme elle a droit de compter sur le bonheur que la Convention prépare à tous les Français ».

PERROT l'ainé (présid.), HELIOT, BELOUSE, MARRION.

[Extrait des registres de la Sté popul.; 30 flor. II].

Il a été arrêté que François Lasnier, cavalier jacobin partirait demain 1^{er} prairial pour se rendre chez le commissaire des guerres à Dijon, qui lui donnera route pour voler à la défense de la patrie et partout où l'honneur l'appellera.

Un membre ayant observé que la somme de cent livres promise au dit cavalier jacobin était trop modique, il a été arrêté que cette somme serait augmentée de cent cinquante livres, non compris les quinze livres qu'il a déjà reçues; et comme, par délibération de la société, du 20 courant, il fut arrêté que le signalement du cheval et du cavalier serait fait, ainsi qu'un état détaillé de l'équipement et armement de l'un et de l'autre, il a été fait ainsi que suit ;

Signalement du cheval,

Taille : 4 pieds 8 pouces et demi, âgé d'environ 10 ans, poil baye pommelée, marqué en tête, poil gris sur le nez et sous le licol seulement; crin-court, 4 bonnes jambes bien sabottées, queue et crin noir, et marqué de S. D. F., ayant le pied de derrière du montoir blanc.

Signalement du cavalier jacobin :

Taille : 5 pieds 4 pouces; cheveux châtains, les yeux bleus, le nez gros ainsi que les lèvres. Visage long, front découvert, menton rond; ayant une cicatrice légère à un pouce au dessus de son œil gauche.

Equipement

Pour le cheval

Selle, bride, bridon, housse, licol, manteau, porte-manteau. Pistolets, fontes, couverture, brosses, éponges, étrille, sacs à avoine.

Pour le cavalier

Habit veste culotte de drap, une culotte de peau de daim; chapeau, 6 chemises, 2 paires de souliers neufs, 3 paires de bas, bottes, éperons, sabre, baudrier et pantalon.

[mêmes signatures]

39

La société populaire d'Ourville, département de la Seine-Inférieure, écrit à la Convention nationale que pour concourir, autant qu'il est en elle, au succès de la révolution, elle offre à la République un cavalier monté et équipé; le cavalier, nommé Jacques Flamand, a lui-même fait une partie des frais de son équipement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Ourville, s.d.] (2).

« Citoyens,

L'assemblée populaire d'Ourville, chef lieu de canton au district de Cany, mue par des sentiments du plus pur civisme, désirant la confirmation de la liberté rendue au peuple français, l'anéantissement de la tyrannie, l'oubli entier des despotes et l'achèvement de la révolution, pour y contribuer, s'est proposée de fournir un cavalier monté et équipé pour servir dans les armées de la République; elle y est parvenue au moyen des offrandes volontaires de ses membres et de celles du plus grand nombre des communes du canton qui ont volontairement prouvé leur adhésion.

Ce cavalier nommé Jacques Flamand, jeune citoyen, maréchal de profession dont le patriotisme est connu, de la commune dudit Ourville, a, lui-même participé grandement à son équipement. Il vient de partir après avoir pris l'ordre du commissaire de la guerre pour se rendre à l'armée du Rhin pour laquelle il a été destiné.

La société est persuadée et même convaincue qu'il remplira ses vœux, qu'il n'abandonnera les drapeaux de la République, qu'il ne souscrira aux propositions qui pourraient lui être faites, par des lâches, des indignes et des scélérats tendantes à trahison; mais qu'il se portera à dévoiler les complots et leurs trames qui seraient nuisibles au bien de la République française, dont il aurait connaissance. L'attachement qu'il a montré pour la révolution ne permet pas de douter de son patriotisme ».

LEGROS (présid.), BENET (secrét.).

(1) P.V., XXXVIII, 310. Bⁿ, 19 prair. (suppl¹); Mon., XX, 646.

(2) C 306. pl. 1160, p. 8, 9.

(1) P.V., XXXVIII, 310. Bⁿ, 19 prair. (suppl¹); Mon., XX, 646.

(2) C 306, pl. 1160, p. 10.